



Assemblée primaire du 17 nov. 2025

lundi 17 novembre 2025 • 19:00 - 20:15 | Grimentz | **Assemblée primaire**

Participants

P Présent A Absent E Excusé O Online

DM	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	P
CZ	Corentin Zuber	Vice-Président	corentin.zuber@anniviers.org	P
DZ	Danièle Zufferey	Conseillère municipale	daniele.zufferey@anniviers.org	P
VM	Vincent Massy	Conseiller municipal	vincent.massy@anniviers.org	P
FG	Fabrice Ganioz	Conseiller municipal	fabrice.ganioz@anniviers.org	P
MB	Muriel Beaud Augier	Conseillère municipale	muriel.beaud@anniviers.org	P
SG	Stéphanie Guex	Conseillère municipale	stephanie.guex@anniviers.org	P
GE	Grégoire Epiney	Secrétaire municipal	gregoire.epiney@anniviers.org	P

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle de gymnastique de Grimentz sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance. L'Assemblée rassemble 100 citoyens, membres du Conseil municipal inclus.

Le Président rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

MM. Charles-Henri Frily et Pascal Bourquin sont nommés scrutateurs.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 2 juin 2025
3. Message du Président
4. Présentation de la planification financière 2026-2029
5. Présentation et adoption du budget 2026
6. PAZ/RCCZ - Informations et calendrier de la procédure
7. Divers

L'Assemblée approuve l'ordre du jour.



2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 2 juin 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 2 juin 2025 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis plusieurs mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 2 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.



3 Message du Président

Le Président revient sur quelques sujets qui sont susceptibles d'impacter les finances communales durant les prochaines années.

Votation fédérale sur l'abolition de la valeur locative

Il débute avec les résultats de la dernière votation fédérale du 28 septembre, qui a vu accepter l'abolition de la valeur locative. Le résultat très clair d'Anniviers (refus du projet à 70%) est similaire aux résultats obtenus dans d'autres communes touristiques du Canton. A l'image de la LAT ou de la Lex Weber, l'avis du Valais ne rejoint pas celui de la majorité du pays.

Ce résultat impactera fortement les finances communales, avec un manque à gagner projeté de CHF 1'500'000.- par année dès 2028, représentant plus de 20% de notre capacité d'autofinancement, alors que les besoins en investissements sont importants. Avec l'abolition de la valeur locative, la participation des propriétaires de résidences secondaires se limitera au financement d'une partie des prestations touristiques ainsi qu'aux coûts des réseaux d'eau, égouts et d'élimination des déchets.

Le Conseil municipal entame donc un travail important de lobbying au niveau cantonal pour qu'une base légale permettant de compenser et répartir les charges de manière équitable entre les bénéficiaires soit trouvée.

Parc solaire des Grands Plans

Le Président revient ensuite sur l'état d'avancement du parc solaire des Grands Plans, dont la mise à l'enquête publique arrive à échéance le jour de la présente Assemblée. Des essais sur site démontrent un potentiel énergétique plus important que prévu. Les bureaux mandatés travaillent à présent sur la réduction des coûts envisagés. Les travaux de construction pourraient débuter en 2027. Il rappelle également la répartition du capital-actions de la société à constituer, dont le 51% sera en mains anniviardes.

Rehaussement du barrage de Moiry

Puis le Président évoque le projet de rehaussement du barrage de Moiry. Deux groupes de travail, composés de représentants des actionnaires actuels et des concédants, ont été constitués afin de suivre ce projet d'envergure dont les coûts ont été devisés à plus de CHF 110 millions. L'OFEN pourrait financer ce projet jusqu'au taux maximal admis, soit 60%.

La hauteur du rehaussement se situerait entre 8 et 10 mètres de hauteur, cela en fonction notamment des résultats des études sismiques actuellement en cours visant à garantir un très haut niveau d'assurance en termes de sécurité et répondant aux nouvelles exigences de la Confédération. L'ajout de 8 mètres au mur existant (qui mesure 148 mètres) permet d'augmenter la capacité de stockage du barrage de 15%, représentant 40 millions de kWh. Si la production annuelle totale évoluera peu, le projet permettra de produire plus en hiver, période offrant une meilleure rémunération et permettant de contribuer à l'indépendance énergétique du pays. Les bâtiments et infrastructures actuels impactés par

le projet (notamment tunnel d'accès, route en rive droite, restaurant ou système de pompage à Mottec) seraient déplacés et/ou adaptés.

Les prochaines étapes à réaliser consistent à obtenir un accord de principe des exécutifs des communes concédantes. Pour se déterminer, le Conseil municipal d'Anniviers se fondera sur le préavis de la Commission énergie. Les études du projet devront ensuite être finalisées puis les Assemblées primaires ainsi que le Grand Conseil seront amenés à se prononcer sur les valeurs de reprise du projet à l'échéance des Concessions Gougra.

Galerie Vissoie-Niouc

Le Président aborde ensuite le projet de galerie entre Vissoie et Niouc. Cette nouvelle galerie pourra être mise sous pression, ce qui augmentera la réactivité de production et permettra de participer plus fortement au réglage du réseau. Le diamètre de l'ouvrage permettra de passer d'un débit maximum de 11 m³/seconde à 15 m³/s, augmentant la puissance de 20 MW et générant 20 millions de kWh supplémentaires par an.

L'Assemblée primaire sera tenue informée de l'avancement de ces projets.

Commissions

Enfin, l'important travail réalisé par les 16 commissions communales, qui réunissent plus de 100 membres, est mis en avant. Les préavis qui en émanent constituent une importante aide à la décision pour le Conseil municipal. Il est rappelé que l'exécutif consulte également les sociétés du village, les Bourgeoisies et les sociétés de développement. Le Président remercie toutes ces personnes, qui permettent au Conseil de prêter une oreille attentive aux avis des citoyens.

4 Présentation de la planification financière 2026-2029

Conformément à l'article 30 al. 2 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, le Conseil municipal présente le plan financier 2026-2029 comprenant les informations suivantes :

La planification financière 2026-2029 est marquée par les travaux de sécurisation de la rivière, amplifiés à la suite des crues de 2024. Le calendrier de réalisation estime l'échéance à 2029, alors que la planification initiale estimait la fin des travaux pour 2033. Le raccourcissement du délai est réjouissant du point de vue sécuritaire mais les conséquences financières sont importantes.

Le Président revient également sur certains projets importants, notamment les travaux sur les routes, sur l'amélioration des infrastructures de distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées ainsi que la constitution de la société portant le projet du parc solaire des Grands Plans. Un suivi attentif sera porté à la considération du Canton sur le traitement de la valeur locative aux résidences secondaires et, au besoin, de trouver des solutions pour compenser le manque à gagner important.

Pour les exercices 2027 et 2028, la dissolution d'une partie du fonds Energie permettra de compenser la baisse des résultats issus des ventes d'électricité.

La fortune nette de la Commune devrait passer de CHF 51.5 millions à fin 2025 à CHF 52.5 millions en 2028.

La planification financière 2026-2029 ne fait l'objet d'aucune remarque de l'Assemblée.



5 Présentation et adoption du budget 2026

Mme Danièle Zufferey, Conseillère en charge des finances, présente les principaux éléments liés au budget 2026 établi selon les normes comptables en vigueur.

Paramètres fiscaux :

Le budget présenté a été établi avec les mêmes :

- Coefficient communal (1.25).
- Impôt personnel (CHF 20.-).

- Impôt sur les chiens (CHF 150.-).

La légère augmentation de l'indice des prix à la consommation mesurée au 30 juin 2025 ne suffit pas pour actionner le mécanisme de compensation de la progression à froid. Le taux d'indexation demeure ainsi à 146% pour notre commune.

Compte de fonctionnement :

Avec des revenus financiers de CHF 40'437'600 et des charges financières de CHF 33'442'450, il est prévu que la Commune dégage une marge d'autofinancement de 6'995'150 en 2026, soit une hausse de 4.8% par rapport au budget 2025.

L'estimation des revenus d'impôts intègre les nouvelles déductions fiscales votées par le canton qui prendront pleinement effet l'année prochaine. Les recettes fiscales augmentent ainsi de CHF 97'000 pour atteindre CHF 20'919'100. La forte activité touristique se reflète au niveau des taxes touristiques qui augmentent par rapport à 2025. Les recettes d'énergie devraient rester stables et ont été évaluées à CHF 3.6 millions.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, voici les principales variations :

- Il est prévu une hausse des charges de personnel de CHF 95'000 principalement due à l'amélioration du plan de prévoyance professionnelle afin de renforcer notre attractivité comme employeur et améliorer les prestations de retraite ou d'invalidité. Les frais de formation diminuent et l'effectif communal reste stable.
- L'entretien général des routes constitue un poste important. L'enveloppe budgétaire a été augmentée à CHF 850'000, en plus de la participation de la Commune aux dépenses sur les routes cantonales, devisée à CHF 650'000.
- Les montants reversés à Anniviers Tourisme devraient augmenter de CHF 95'000, cette évolution étant le corollaire de la hausse des taxes touristiques perçues.

Les investissements à amortir au 31 décembre 2026 se monteront à CHF 53'486'000 et les amortissements prévus atteignent CHF 5'562'000. Malgré d'importants investissements, une dotation de CHF 1'500'000 peut être attribuée au Fonds Energie.

Après prise en compte de ces différents éléments, le budget 2026 présente un excédent de revenus de CHF 100'000.

Compte des investissements :

Le volume des investissements de l'exercice 2026 reste important par rapport aux années ordinaires. En plus des projets habituels et de la création de la société porteuse du projet du parc solaire, les travaux de sécurisation de la rivière représentent un poste important, bien qu'ils soient largement subventionnés.

Il est prévu des dépenses d'investissement s'élevant à CHF 16'076'000, en y déduisant les recettes d'investissement de CHF 7'860'000, il restera un montant de CHF 8'216'000 à charge de la Commune (investissements nets).

Financement :

Au niveau du financement, la comparaison entre la marge d'autofinancement (CHF 6'995'150) et les investissements nets (CHF 8'216'000) fait ressortir une insuffisance de financement de CHF 1'220'850. Cette insuffisance prévue à fin 2026, partiellement compensée par les remboursements des sociétés de remontées mécaniques, devrait porter le total des emprunts à CHF 28'600'000 au 31 décembre 2026. Pour comparaison, ils se situaient à CHF 30'600'000 au 31 décembre 2024.

Messages des Conseillers :

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les projets envisagés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

M. Vincent Massy :

- Parkings : Le Conseiller aborde le renforcement du parking de la Liha, dont l'état du mur de soutènement est à reprendre en 2026 pour en assurer sa stabilité. Il mentionne ensuite le parking

du Chalet Bleu, qui sera disponible dès cet hiver et dont le revêtement définitif sera posé l'année prochaine.

- Routes cantonales : Un point est effectué sur les différents travaux prévus sur nos routes cantonales. La Commune y participe à hauteur de CHF 650'000 pour le fonctionnement et CHF 400'000 pour l'investissement. Les travaux entamés sur la RC41 à hauteur des plats de St-Jean, débutés en septembre, se poursuivront jusqu'en octobre 2027. D'autres tronçons sur la RC40 en rive droite ont également été annoncés par le Canton, avec notamment la réfection de la chaussée à Mission et l'assainissement du pont sur le Torrent des Moulins.

M. Fabrice Ganioz :

- Inventaire du réseau souterrain : Afin que la Commune assume son obligation d'approvisionnement en eau potable ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées de ses habitants et hôtes, il est essentiel que le service de l'environnement puisse disposer d'un outil recensant l'ensemble des ouvrages et installations. Dans le cadre de la stratégie EAU, une attention particulière est mise sur l'approvisionnement en eau potable dans la vallée. Dans ce cadre, deux secteurs sont particulièrement sous surveillance :
 - Zinal, dont l'approvisionnement n'est assuré que par une seule conduite vulnérable aux intempéries. La Commune a initié des réflexions afin de diversifier et sécuriser l'approvisionnement de la station.
 - Grimentz, dont les nouvelles constructions, notamment le complexe des Guernérés et du Hameau des Bains, nécessite une analyse afin de s'assurer que les volumes d'eau sont suffisants pour répondre pleinement aux besoins durant les semaines de très forte affluence touristique en hiver.
- S'agissant des eaux usées, un examen complet du plan général d'évacuation des eaux est en cours afin de recenser et vérifier la qualité du réseau souterrain. L'objectif final est un recensement complet de l'intégralité du réseau dans les 10 prochaines années.
- Gestion des déchets : Des investissements sont nécessaires pour la gestion des ordures. À l'image de ce qui a été fait à l'entrée du village de Zinal, il est prévu de limiter les containers au cœur des villages et de privilégier la création ou l'agrandissement des éco-points en périphérie, ce qui facilitera la levée des ordures en période d'affluence. Un premier projet sera mené à St-Luc, où l'éco-point à l'entrée du parking de l'Achelli sera agrandi en 2026. Par ailleurs, un des deux camions-poubelles communal doit être remplacé, nécessitant un investissement conséquent.

M. Corentin Zuber :

- Infrastructures de loisirs : Le Vice-Président explique que le Conseil municipal a décidé de mener une analyse complète des besoins en infrastructures sportives et de loisirs dans les quatre stations de la commune. Une enveloppe budgétaire annuelle figure dans la planification financière des quatre prochaines années. La mise en œuvre débutera en 2026 avec la station de Grimentz et l'amélioration du secteur de la patinoire. Il détaille les interventions prévues l'année prochaine à savoir :
 - La rénovation du mini-golf.
 - La remise à neuf des bandes et filets de la patinoire et du terrain de tennis. À cette occasion, la surface de glace sera légèrement réduite afin d'allonger la période d'exploitation et faciliter l'entretien tout en maintenant la pratique du curling, du patinage et du hockey.
 - L'amélioration des pistes de pétanque.
 - La création d'un couvert.
- Projets immobiliers : M. Zuber se réjouit de voir d'importants projets prendre forme, notamment l'ouverture prochaine de la résidence des Guernérés à Grimentz. La construction du Hameau des Bains avance au rythme défini dans la planification, et un projet d'extension du Chandolin Boutique Hôtel a récemment été autorisé. Le Conseil municipal se réjouit de constater que le développement de lits touristiques continue dans notre vallée.

Mme Stéphanie Guex :

- Soutien aux événements d'envergure et aux sociétés locales : Une présentation de la politique de soutien de la Commune d'Anniviers est effectuée. Les aides communales sont essentielles car elles contribuent à la vitalité et au dynamisme du tissu associatif, culturel, sportif et social. La Commune souhaite encourager la diversité des initiatives, renforcer le lien social entre ses habitants et promouvoir le dynamisme culturel et associatif. Les conditions d'éligibilité de ces aides sont

expliquées ainsi que la manière utilisée pour les répartir équitablement avec notamment le système de points qui intègre des facteurs objectifs tels que l'impact local, la fréquentation ou l'implication de bénévoles. La somme des aides financières prévues en 2026 s'élève à un montant de plus de CHF 130'000. Par ailleurs, le temps dédié aux activités de soutien par le personnel communal a été évalué à 1'500 heures, soit l'équivalent d'un employé à 80%. Les demandes de soutien logistique se font via la checklist manifestations disponible sur le site internet de la commune au plus tard trois mois avant l'évènement, cela notamment afin de permettre une planification efficace des ressources et du matériel disponible.

Mme Muriel Beaud Augier :

- **Tourisme** : La Commune prélève des taxes touristiques budgétées à CHF 4'521'000.-, dont 2/3 sont rétrocédées à Anniviers Tourisme SA pour financer les activités qu'elle réalise. La Commune construit et entretient les infrastructures sportives et de loisirs et elle finance également la gratuité des transports en haute saison. La quote-part des taxes touristiques qui reste au bénéfice de la Commune ne couvre que 57% des dépenses engagées, le solde restant à charge du ménage commun. Les activités d'accueil ont évolué l'année dernière, avec un projet pilote visant à aller à la rencontre de nos visiteurs, cela afin de correspondre aux attentes actuelles de nos hôtes. Les activités de promotion et d'animation sont également expliquées ainsi que le rôle de Sierre Anniviers Marketing.

L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement du budget est chaleureusement remercié.

Au terme de la présentation, des questions émanent d'un citoyen en lien avec les éco-points. Il est répondu, qu'à la connaissance du Conseil, il n'a pas été prévu de réaliser une rencontre avec les représentants du village de St-Luc au sujet de l'amélioration de l'éco-point à proximité d'Intersport-Chabloz puisqu'il s'agit uniquement d'augmenter sa capacité. Le projet permettra notamment de supprimer l'éco-point existant dans le contour de la Fougère qui ne donne pas satisfaction. Il s'inscrit dans la vision du Conseil de mettre des éco-points à l'entrée ou en périphérie des villages. Le Conseiller en charge se montre ouvert à rencontrer les représentants de la société du village pour répondre à leurs interrogations. Il est expliqué que le chiffre de CHF 670'000, inscrit dans la planification financière pour les exercices 2026 à 2028, concerne l'amélioration de plusieurs éco-points sur le territoire communal. De manière analogue aux autres postes figurant dans la planification financière, les chiffres qui y figurent et qui vont au-delà de l'année suivante (soit le budget) seront revus et affinés dans le futur par l'exécutif en intégrant notamment l'évolution des besoins.

Le Président passe ensuite au vote à main levée.

L'Assemblée primaire décide d'approuver le budget 2026 par 98 voix pour, 0 refus et 2 abstentions. 

6 PAZ/RCCZ - Informations et calendrier de la procédure

Le Président énumère les très nombreuses étapes réalisées dans le cadre de la révision du PAZ/RCCZ. Les premiers travaux ont été initiés en 2011 et le projet a dû s'adapter à différents changements législatifs tels que l'entrée en vigueur de la LAT révisée. Le Conseil municipal a veillé au fait de tenir informée la population de l'avancement de ce dossier, notamment par le biais des Assemblées primaires et du magazine *Les 4 Saisons d'Anniviers*. Après 3 séances d'informations publiques, le Conseil a publié le projet au bulletin officiel le 7 novembre 2024. Cela a suscité environ 200 oppositions qui, après analyse, ont engendré des séances de conciliation. La Commune est très consciente des conséquences négatives du projet sur certains propriétaires, il est cependant rappelé que la marge de manœuvre communale pour augmenter la zone à bâtir est inexistante.

Le projet est en cours de finalisation avec l'intégration de modifications mineures et dûment justifiées comme l'intégration de compléments techniques et juridiques demandés par le Canton ou encore l'adaptation en lien avec une modification d'une zone de dangers suite aux travaux de sécurisation réalisés. Il est prévu que ce projet soit rendu public début mars, après avoir préalablement informé les opposants. Des séances d'informations seront organisées les 23, 25 et 31 mars, avec possibilité de poser des questions, et une Assemblée primaire extraordinaire sera convoquée le 27 avril prochain. En cas d'acceptation lors de cette dernière, la décision devra être publiée au Bulletin officiel, ouvrant ainsi

la possibilité aux personnes ayant fait opposition l'année dernière ainsi qu'aux propriétaires concernés par les modifications de faire valoir leur droit de recours auprès des différentes instances compétentes. L'office fédéral de l'aménagement du territoire peut en tout temps initier son opposition au projet.

Le Président illustre, à l'aide d'exemples factices mais concrets, les mesures prises par le Conseil municipal pour limiter le plus possible les incidences négatives pour les propriétaires. Il s'agit de :

- Création de zones touristiques en complément des zones d'intérêt général ou artisanale.
- Constitution de secteurs avec plan d'aménagement de détail (PAD).
- Intégration de certains secteurs en zone différée.
- Adaptation du rapport 47 OAT afin notamment d'expliquer les corrections, réalisées sur les calculs de l'Administration fédérale, faussés par les résidences secondaires, intégrant les particularités liées à la topographie locale et les besoins de la population et de l'économie.

Toutes ces mesures permettent d'espérer la réalisation de projets nécessaires à notre vallée et l'acceptation par l'Assemblée primaire est importante. En effet, l'introduction des zones réservées en 2018 a permis à la Commune de conserver ses prérogatives en matière d'autorisation de construire. La durée de validité de ces zones s'éteindra le 20 juin prochain et les autorisations de construire délivrées par la Commune pourraient ne plus être valables, plaçant les propriétaires et l'économie locale dans une situation très délicate. En effet, les anciens plans ne pourront plus être utilisés et le Conseil ne pourra pas s'appuyer sur une décision du législatif. La Commune se verra contrainte de reprendre le projet, avec de nombreux frais additionnels, ce qui retardera encore l'avancement du projet, créera des incertitudes et le résultat pourrait être une réduction plus grande de la zone à bâtir. Durant cette période, deux options sont possibles :

- Blocage total des autorisations délivrées par le Conseil municipal.
- Réduction par le Conseil d'État du périmètre de compétence communale.

En revanche, l'acceptation du projet le 27 avril prochain permettra au Conseil municipal de s'appuyer sur cette décision pour demander au Conseil d'État de stabiliser la situation en déclarant des zones correspondant au périmètre du projet de PAZ/RCCZ, cela en attendant l'entrée en vigueur effective du projet.

Pour résumer, le Président confirme que les propriétaires situés hors du périmètre prévu n'ont malheureusement plus de marge de manoeuvre possible, que le projet soit accepté par l'Assemblée primaire ou non. Pour les autres, ils doivent compter sur une acceptation de l'Assemblée primaire du périmètre d'urbanisation communal conforme aux attentes de la loi fédérale.

Le Président rappelle que le PAZ permet de fixer le cadre du développement pour :

- Créer des logements pour les résidents.
- Agrandir les parkings communaux.
- Créer des zones artisanales pour maintenir des emplois.
- Améliorer les infrastructures de sports et loisirs pour nos jeunes et les touristes.
- Donner les conditions-cadres permettant de continuer à réaliser des projets.

Le calendrier de la suite de la procédure est ensuite expliqué avec les principales étapes suivantes qui seront réalisées en début d'année prochaine :

- Janvier :
 - Décision finale du Conseil municipal sur le projet de révision globale.
 - Information aux opposants.
- Mars :
 - Début mars : Mise à disposition de l'ensemble de la documentation en lien avec ce dossier, notamment sur notre site internet.
 - 23 et 31 mars : Séances d'information publiques.
 - 25 mars : Soirée portes ouvertes.
- 27 avril : Assemblée primaire dédiée à ce dossier.

La parole est donnée à l'Assemblée, il est demandé si la présentation réalisée durant la présente séance sera mise à disposition sur le site internet de la Commune. Il est répondu que la volonté de la Commune

est de publier l'ensemble des documents utiles à la détermination de l'Assemblée primaire d'ici la fin du mois de février prochain.

L'Assemblée prend acte des informations partagées.



7 Divers

La parole est donnée à l'Assemblée. Il en ressort que le Consortage de Niouc a écrit un courrier à la Commune en octobre 2023 et qu'aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Le Président investiguera ce point et s'engage à ce qu'une réponse soit donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes qui œuvrent au bien de la communauté, notamment les membres du Conseil municipal pour leur engagement, le Secrétaire municipal pour son professionnalisme, les collaborateurs communaux et les membres des commissions pour leur implication.

Il remercie ensuite les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. Il clôt l'Assemblée à 19h55 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et adresse ses remerciements à la Bourgeoisie de Grimontz.

David Melly

Président

Grégoire Epiney

Secrétaire municipal